



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 4 MAI 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 37
absents représentés : 16
absents excusés : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 26 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENCHE, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par Mme Pascale CASTAGNET, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Cédric LARRIEU, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Lionel CAMBLANNE, Séverine DUCAMP, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Olivier PEANNE, Carine QUINOT.

Secrétaire de séance : Madame Armelle BARBE.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE POUR L'ANNÉE 2023 - ÉCOLE DE SPORT

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Le sport constitue un élément central des parcours de jeunesse et un support indispensable à l'épanouissement des jeunes.



Le dispositif « école de sport » du département des Landes a pour objectif d'encourager la pratique sportive la plus large et soutenir les efforts des clubs en matière de formation des plus jeunes. Dans le cadre du partenariat entre le département et la Communauté de communes, il communique la liste des clubs bénéficiaires du dispositif.

Pour être éligible au versement de la subvention de la Communauté de communes, le club sportif organisateur doit avoir :

- une école de jeunes inscrite dans la liste attributive d'une subvention départementale à un club sportif gérant une école de sport,
- son siège sur le territoire d'une commune membre de la Communauté de communes.

Pour la saison 2022/2023, il est proposé d'attribuer une subvention de 7 € par jeune licencié. Le soutien aux écoles de sports est un levier de promotion et d'accompagnement des associations sportives auprès de l'ensemble des communes du territoire. Il est précisé que le montant minimum par club éligible est de 100 €.

LISTE DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

COMMUNE	CLUB	Effectif	Montant (€)
ANGRESSE	TENNIS CLUB ANGRESSE (Tennis)	74	518
	Total		518
AZUR	LES ARCHERS D'AZUR (Tir à l'arc)	22	154
	Total		154
BÉNESSE-MAREMNE	CLUB PELOTE LOUS ESQUIROS (Pelote basque)	13	100
	TENNIS CLUB BENESSE MAREMNE (Tennis)	54	378
	BASKET OCEAN COTE SUD (Basket Ball) Bénésse/Saubrigues/Orx	cf Saubrigues	
	Total		478
CAPBRETON	A.S. TENNIS CLUB DU GAILLOU (Tennis)	106	742
	CAPBRETON SAUVETAGE COTIER (Sauvetage côtier)	114	798
	SANTOCHA CAPBRETON SURF CLUB (Surf)	116	812
	SANTOCHA CAPBRETON SKATE CLUB (Roller)	153	1 071
	ECOLE ATHLETISME CAPBRETON (Athlétisme)	60	420
	JUDO SHIAI CLUB CAPBRETON (Judo)	42	294
	U.S. CAPBRETON (Handball)	90	630
	CAPBRETON/HOSSEGOR RUGBY	134	938
	CAPBRETON AQUATIQUE SCAPHANDRE (Plongée s/marine)	22	154
	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS FC (Football)	Cf Seignosse	
	Total		5 859
LABENNE	CERCLE SPORTIF LABENNAIS (Judo)	25	175
	CERCLE SPORTIF LABENNAIS (Sambo)	12	100
	FRONTON LABENNAIS (pelote basque)	34	238
	LABENNE OLYMPIQUE SPORTING CLUB (Football)	197	1 379
	LABENNE OLYMPIQUE SPORTING CLUB (Basket)	244	1 708
	TENNIS CLUB LABENNAIS (Tennis)	26	182
	TAEKWONDO HAPKIDO CLUB (Taekwondo)	33	231
	ACTION SPORT	60	420
	OCEAN SURF CLUB (Surf)	13	100
	Total		4 533
MAGESCQ	BADMINTON MAGESCQUOIS (Badminton)	23	161
	TENNIS CLUB MAGESCQ (Tennis)	25	175
	MAGESCQ JUDO CLUB (Judo)	50	350
	MAGESCQ BASKET (Basket-Ball)	88	616
	Total		1 302
MESSANGES	MESSANGES TENNIS CLUB (Tennis)	20	140
	WAITEUTEU MESSANGES (surf)	72	504
	WAITEUTEU MESSANGES (Sauvetage côtier)	68	476
	Total		1 120
MOLIETS-ET-MÂA	AS ECOLE DE GOLF DE MOLIETS (Golf)	23	161
	TENNIS CLUB MOLIETS (Tennis)	17	119
	Total		280



ORX	BASKET OCEAN COTE SUD (Basket Ball) Bénese/Saubrigues/Orx cf Saubrigues		
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	A.S. MACS (Natation)	95	665
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Football)	198	1 386
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (petanque)	11	100
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Tennis)	105	735
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Basket Ball)	67	469
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Pelote basque)	29	203
Total		3 558	
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	EQUI PASSION DU MENUSE (Equitation)	159	1 113
	PILOTA CLUB ST-JEAN /SAUBRIGUES (Pelote basque)	Cf Saubrigues	
Total		1 113	
SAINT-MARTIN-DE-HINX	ST MARTIN SPORTS (Pelote basque)	17	119
	ST MARTIN SPORTS (Gymnastique)	33	231
	ST MARTIN SPORTS (Tennis)	46	322
Total		672	
SAINT-VINCENT DE TYROSSE	JUDO JUJITSU CLUB DE MAREMNE (Judo)	147	1 029
	U.S. TYROSSAISE (Athlétisme)	150	1 050
	U.S. TYROSSAISE (Tennis)	112	784
	U.S. TYROSSAISE (Pelote basque)	18	126
	U.S. TYROSSAISE (Handball)	147	1 029
	U.S. TYROSSAISE COTE SUD (Rugby)	215	1 505
	AEROMODELISME CLUB TYROSSAIS	18	126
	TYR'DANSE (danse)	69	483
Total		6 132	
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	A.S. STE-MARIE SPORTS (Pelote basque)	13	100
Total		100	
SAUBRIGUES	BASKET OCEAN COTE SUD (Basket Ball) Bénese/Saubrigues/Orx	139	973
	TENNIS CLUB SAUBRIGUES (Tennis)	19	133
	PILOTA CLUB ST-JEAN/ SAUBRIGUES (Pelote basque)	32	224
Total		1 330	
SAUBUSSE	SAUBUSSE SPORTS (Pelote basque)	10	100
Total		100	
SEIGNOSSE	LOU SURFOU (saison 2021/2022)	89	623
	LOU SURFOU (saison 2022/2023)	84	588
	A.S. DU GOLF DE SEIGNOSSE (Golf)	49	343
	SEIGNOSSE TENNIS CLUB (Tennis)	86	602
	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS FC (Football)	398	2 786
	ECUREUILS SEIGNOSSAIS (pelote basque)	23	161
Total		5 103	
SOORTS-HOSSEGOR	A.S. HOSSEGOR (Tennis de table)	31	217
	A.S. HOSSEGOR (Boxe française)	11	100
	A.S. HOSSEGOR (Pelote basque)	21	147
	GOLF CLUB D'HOSSEGOR (Golf)	109	763
	HOSSEGOR SURF CLUB (saison 2021/2022)	55	385
	HOSSEGOR SURF CLUB (saison 2022/2023)	71	497
	SEIKEN HOSSEGOR (Karaté)	51	357
Total		2 466	
SOUSTONS	A.S. SOUSTONNAISE (Pelote basque)	30	210
	A.S. SOUSTONNAISE (Rugby)	112	784
	A.S. SOUSTONNAISE (Tennis)	120	840
	A.S. SOUSTONNAISE (Golf)	17	119
	A.S. SOUSTONNAISE (Running)	17	119
	BALADE RANDONNEE ORIENTATION (Course d'orientation)	37	259
	JUDO CLUB SOUSTONS (Judo)	82	574



	LES ECUREUILS DE SOUSTONS (Gymnastique F.S.C.F)	309	2 163
	SOUSTONS BADMINTON (Badminton)	32	224
	SPORTIVE PETANQUE SOUSTONS	16	112
	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS FC (Football)		Cf Seignosse
	Total		5 404
TOSSE	TENNIS CLUB (Tennis)	43	301
	U.S. TOSSE (Pelote basque)	29	203
	JUDO CLUB (Judo)	50	350
	ASSOCIATION SOLEIL VOLANT (Badminton)	33	231
	Total		1 085
VIEUX-BOUCAU	CLUB SPORTIF BOUCALAIS (Judo)	26	182
	CLUB SPORTIF BOUCALAIS (Tennis)	14	100
	VIEUX BOUCAU SURF CLUB (Surf)	26	182
	Total		464
	TOTAL - ÉCOLES DE SPORT		41 771

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, modifiée ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date du 12 décembre 2013 et du 27 juin 2017 portant modification du règlement d'attribution des subventions sportives ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2018 portant sur la révision du règlement d'attribution des subventions en matière de manifestations sportives, de clubs de haut niveau ou d'écoles de sport et l'approbation des règles de communication applicables aux bénéficiaires des subventions et aides de MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 5 mai 2022 portant sur la révision du règlement d'attribution des subventions aux écoles de sport et le barème du dispositif Elite ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil communautaire du 1er décembre 2022 et applicable depuis le 1er janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des écoles de sport précitées remplissent les conditions d'éligibilité à la participation financière de la Communauté de communes ;

décide, après en avoir délibéré, et par 48 voix pour et 5 non-participations au vote de Messieurs Gilles Dor, Alexandre Lapègue, Jérôme Petitjean, Philippe Sardeluc, Serge Viarouge :

- d'approuver l'attribution, dans les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessus, des subventions aux clubs « école de sport » du territoire, pour l'année 2023, d'un montant total de 41 771 €,



- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2023, article 65748.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 04 mai 2023

Le président,

Pierre Froustey



Publié le 5 mai 2023

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023



ID : 040-24400865-20230504-20230504D02C1-DE

